



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 13695

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'état d'avancement des travaux de la Commission nationale consultative des rapatriés. Cette commission a été mise en place en préfecture de région Alpes-Côte d'Azur, à Marseille, le 9 février 2001. Chargée d'établir un bilan des mesures prises en faveur des rapatriés, cette instance doit également travailler sur des sujets qui préoccupent le monde des rapatriés, notamment les harkis. Cette communauté s'interroge sur les travaux de la Commission nationale consultative des rapatriés, relatifs à leurs attentes. En conséquence, il lui demande de le tenir informé des avancées des travaux de cette commission. - Question transmise à M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

La Commission nationale consultative des rapatriés a terminé ses travaux et rédigé un document qui fait partie des rapports transmis au Haut Conseil des rapatriés, installé par le Premier ministre le 2 avril 2003, et chargé aujourd'hui d'alimenter la réflexion des pouvoirs publics sur les mesures de nature à permettre de parachever l'effort de reconnaissance matérielle et morale qui a été engagé en 1987 et 1994 à travers deux lois importantes pour les rapatriés harkis. La situation des rapatriés dans leur ensemble sera évoquée lors d'un débat au Parlement prévu dans les prochains mois et qui sera alimenté entre autre, par le document précité.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13695

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1694

Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5794